

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00212

AVENANT N°1 AU CONTRAT CADRE «CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION STEPHANOISE 2015-2020» - PILIER 4 «LAÏCITE, VALEURS DE LA REPUBLIQUE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS» ET ANNEXE «PLAN DE PREVENTION DE LA RADICALISATION»

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de présents : 64
Nombre de pouvoirs : 16
Nombre de voix : 80

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 juillet 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170512-D20170021210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170711

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
M. Samy KEFI-JEROME, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, M. Maurice VINCENT,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBÈNE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

AVENANT N°1 AU CONTRAT CADRE «CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION STEPHANOISE 2015-2020» - PILIER 4 «LAÏCITE, VALEURS DE LA REPUBLIQUE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS» ET ANNEXE «PLAN DE PREVENTION DE LA RADICALISATION»

Dans sa séance du 30 juin 2015, le Conseil communautaire a approuvé le contrat cadre « contrat de ville 2015-2020 » de Saint-Etienne Métropole ; ce contrat de ville s'articule autour de 3 piliers ou priorités :

- Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants,
- Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération,
- Développer l'activité économique et favoriser l'emploi,

et de trois axes transversaux :

- Egalité femmes/hommes,
- Jeunesse,
- Lutte contre les discriminations.

Suite aux événements de janvier 2015, le Comité Interministériel « Egalité et Citoyenneté : la République en actes », qui s'est tenu le 06 mars 2015, a décidé d'ajouter un quatrième pilier « Laïcité, Valeurs de la République, lutte contre les discriminations » dans les contrats de ville par voie d'avenant et souhaité l'élaboration d'un plan de prévention de la radicalisation.

Cet avenant n°1 au Contrat de ville joint en annexe de la présente : Pilier 4 - Laïcité, Valeurs de la République, Lutte contre les discriminations se présente comme un document cadre qui reprend les trois grands enjeux du Comité Interministériel du 06 mars 2015, à savoir :

- Vivre dans la République,
- La République pour tous,
- La République au quotidien.

Ce pilier 4 « Laïcité, Valeurs de la République, Lutte contre les discriminations » veut poursuivre et accompagner mieux encore ce besoin de cohésion sociale, de solidarité, de promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines, déjà intégré pour partie, dès l'origine, dans le contrat de ville de l'agglomération stéphanoise, en apportant aux acteurs du lien social de nouveaux outils de connaissance et d'échanges.

Il est à souligner que les acteurs du territoire ont déjà mis en œuvre, depuis 2015, des actions portant sur la promotion des valeurs de la République et de la laïcité qui s'appuient

notamment sur le pilier « cohésion sociale » du contrat de ville. A titre d'exemples, peuvent être cités :

- la réalisation partenariale et la diffusion d'un guide pratique « loisirs et animations sans discrimination » en direction des animateurs de centres de loisirs et encadrant des séjours de vacances,
- le projet « Et maintenant ? » de la Comédie de Saint-Etienne (300 jeunes du territoire impliqués),
- la mise en place par les MJC du territoire fin 2015 d'un festival « Vivons ensemble la République » manifestations de la deuxième édition du festival intégrées dans les semaines de l'Égalité de SEM en mars 2017 ; animation dans les collèges et lycées et les structures socio éducatives de l'exposition « savoir, comprendre agir pour dire non à la haine »,
- des actions de formation « citoyenneté laïcité » menées par les Fédérations d'Education populaire notamment la Ligue de l'Enseignement sur la Vallée de l'Ondaine auprès des animateurs socio-éducatifs,
- des interventions dans les collèges et lycées sur le principe de laïcité et le vivre ensemble par exemple par la LICRA ou par l'AGASEF qui a créé un outil –exposition interactive- dédié,
- des conférences/débat organisées par des structures socio-éducatives par exemple le Centre Social du Babet, ou l'Université Jean Monnet,
- des interventions dans les collèges et lycées durant les semaines de l'égalité incluant « les valeurs de la République et le principe de laïcité » dès 2015.

En outre, l'Etat a, depuis 2015, augmenté les enveloppes politique ville. Dans la Loire, cet abondement est de 120 K€ par an.

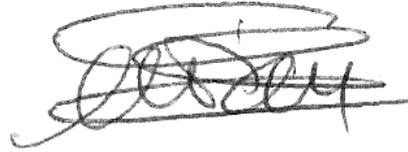
Enfin, concernant le plan de prévention de la radicalisation, il est à l'initiative de l'Etat et constituera une simple annexe du contrat de ville ; l'Etat l'ayant déjà rédigé et présenté dans les instances de pilotage au 1^{er} semestre 2017.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°1 du Contrat de ville de Saint-Etienne Métropole 2015-2020 relatif au pilier 4 « Laïcité, Valeurs de la République, Lutte contre les discriminations » ;**
- **prend acte de l'adjonction d'une annexe « plan de prévention de la radicalisation » dans les annexes du Contrat de ville ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant N°1.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU